



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 5 mars 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
16/2/2018

Délibération n° B 2018-12

Rapport complémentaire : construction du CIS d'ORCHAMPS/CHAUX : validation de l'avant-projet définitif et de la convention de financement avec la communauté de communes Jura Nord

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars, à onze heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, François GODIN, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-14 du 28 juin 2016 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-35 du 20 novembre 2017, relative à la construction du CIS ORCHAMPS/CHAUX à RANCHOT : validation de l'avant-projet sommaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Par délibération n° C 2016-14 du 28 juin 2016, le Conseil d'Administration du SDIS a décidé de la construction d'un nouveau CIS, sur la commune de RANCHOT, destiné au regroupement des effectifs et des matériels des actuels CIS d'ORCHAMPS et de CHAUX. L'enveloppe financière affectée à l'opération s'élève à 680 000 € HT toutes dépenses confondues dont 575 000 € affectés aux travaux. Le financement se répartit à parts égales entre le SDIS et la communauté de communes Jura Nord.

1) Avant-projet définitif (APD)

Dans sa séance du 20 novembre 2017, le bureau du conseil d'administration a procédé à la validation de l'avant-projet sommaire présentant les caractéristiques suivantes :

- coût des travaux, hors contraintes spécifiques en matière de fondation (étude géotechnique non disponible à cette date) évalué à 561 500 € HT,
- frais d'adaptation du terrain estimés à 17 800 € HT à la charge exclusive de la communauté de communes Jura Nord. Considérant que l'exécution de ces travaux n'est pas dissociable de la phase de construction du bâtiment, le bureau a validé le principe d'un marché de travaux global sachant que la répartition financière des coûts serait constatée au sein d'une convention de financement.

L'étude géotechnique a ensuite mis en évidence la nécessité de recourir à des fondations spéciales dont le coût estimé de 66 500 € ne permettait plus la réalisation de l'opération dans le respect des crédits votés. L'équipe de maîtrise d'œuvre a alors été invitée à présenter un nouveau projet soumis aujourd'hui à la validation du bureau du CASDIS.

Ce projet relève de la phase d'APD, il présente un coût travaux de 596 000 € HT dont 21 000 € financés exclusivement par la communauté de communes Jura Nord au titre de la contrainte d'adaptation du terrain (remblai). Le coût prévisionnel des travaux objet du cofinancement SDIS/EPCI s'inscrit donc dans le coût d'objectif de 575 000 € HT.

Les plans du bâtiment et le détail financier par lot sont présentés dans les documents joints.

2) Convention de financement

Lors du lancement de l'opération, la communauté de communes Jura Nord s'est engagée à participer au financement de l'opération par une prise en charge à hauteur de 50% du coût HT toutes dépenses confondues. En complément de cette participation, l'EPCI s'engage à financer les frais d'adaptation du terrain (remblai) pour un montant de 21 000 € HT.

La participation de l'EPCI revêt la forme d'une subvention en capital dont il est proposé de consigner les conditions et modalités de versement dans une convention de financement conformément au projet joint.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la construction du nouveau CIS d'ORCHAMPS/CHAUX pour un coût travaux évalué à 596 000 € HT dont 21 000 € pris en charge exclusivement par la communauté de communes Jura Nord,**
- **d'approuver la convention de financement avec la communauté de communes Jura Nord et de m'autoriser à la signer.**

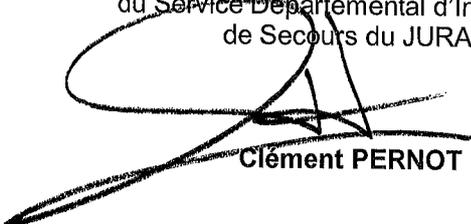
DECISION N° B 2018-12 DU 5 MARS 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve :

- **l'avant-projet définitif relatif à la construction du nouveau CIS d'ORCHAMPS/CHAUX pour un coût travaux évalué à 596 000 € HT dont 21 000 € pris en charge exclusivement par la communauté de communes Jura Nord,**
- **la convention de financement avec la communauté de communes Jura Nord et m'autorise à la signer.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **12 MARS 2018**
Affiché le **12 MARS 2018**
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT